



Annexe - Avenant n°5 à la convention-cadre conclue entre le Département des Landes, la CCPOA et la Commune de Sorde-l'Abbaye - 2023

Vu la convention-cadre en date du 2 décembre 2019 définissant les termes d'un partenariat entre le Département des Landes, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans et la Commune de Sorde-l'Abbaye dont l'objet est le développement et la valorisation de l'ensemble patrimonial de Sorde-l'Abbaye,

Considérant la volonté d'organiser le développement de l'ensemble abbatial de Sorde-l'Abbaye,

Considérant le plan d'action 2023-2027 inscrit dans le plan de gestion approuvé en 2022 par chacune des 3 collectivités,

Considérant la demande de l'Agence Française des Chemins de Compostelle d'approuver le plan interrégional de gestion du bien en série inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO,

Les 3 partenaires définissent, pour l'année 2023, les actions à mener ainsi que les engagements respectifs de chacun, les ressources humaines, financières et techniques allouées, pour mener à bien le projet dans une démarche de coopération.

Ils conviennent ensemble des modalités de mise en oeuvre, dont la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'étude diagnostic, accessibilité et sécurité de l'ensemble du site UNESCO de Sorde-l'Abbaye à la Communauté de communes ou le portage par le Département du projet collectif de recherche "Sordus".

Objectifs stratégiques	objectifs opérationnels	Échéances		Plan d'actions annuel 2023				Ressources dédiées						Coût prévisionnel	
		Lancement	Livrable	Département	CCPOA	Commune	Partenaire ou prestataire extérieur	Enveloppes budgétaires			Autres financements				
								Département	CCPOA	Commune	Etat-DRAC	Région	Mécénat/dons		Mission Bern
1. Connaître, protéger et mettre en valeur	1.1. Renforcer la connaissance scientifique du site. Projet collectif de recherches (PCR Sordus) avec l'UPPA	2022 année probatoire	2025	Maîtrise d'ouvrage déléguée au nom des 3 partenaires	organisation restitution publique		UPPA, SRA	30 000 €	10 000 €	∅	20 000 €	∅			60 000 €
	1.2.. Conserver-restaurer - réaliser un diagnostic sanitaire et étude sécurité-accessibilité	mars 2022	juin 2023	Suivi scientifique et technique; participation aux échanges avec DRAC-UDAP	Maîtrise d'ouvrage déléguée au nom des 3 partenaires / Pouvoir adjudicateur / cofinancement	participation aux échanges avec DRAC-UDAP	architecte du patrimoine, DRAC (CRMH, SRA), UDAP	9 099,70 € (28,8% HT du total)	45 498,85 € HT	4 549,85 € (6,4% HT du total)	22 749,25 € (50% HT)	∅			tranche ferme : 45 498,50 € HT
								40%	40%	20%	?			tranche opt. : 11 428 € HT	
	1.3. Planifier un programme pluriannuel de travaux - Restauration de l'église : marché de maîtrise d'œuvre	janvier 2023		Aide technique à la rédaction de la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre		maîtrise d'ouvrage	DRAC (CRMH, SRA, UDAP), ADACL	∅	∅	40 000 €	40% HT en attente de confirmation				
	1.4. Restauration de l'église - lancement des travaux tranches 1 et 2	début 2024		Aide au suivi technique		maîtrise d'ouvrage	DRAC (CRMH, SRA, UDAP), Région	Soutien au titre du règlement départemental d'aide à la restauration des MH	∅		40% HT en attente de confirmation	selon règlement régional	≈ 5 000 € (T1 uniquement)	375 000 €	1 318 512,50 €
	1.5. Assurer le suivi de la sélection comme site emblématique - mobiliser des financements		temps officiel 15/09/2023	Appui technique		organiser et communiquer sur la collecte de dons / Mobiliser des entreprises mécènes	Fondation du patrimoine	∅	1000 € TTC	2 106,50 € (supports de communication et événementiel)			selon mobilisation des mécènes		2 106,50 €
	1.6. Adapter la situation ERP - Poursuivre la mise aux normes ERP en matière d'équipements, aménagements et signalétique		2022	Changement en 2023 des éclairages des granges, maintenance et entretien des extincteurs	Poursuite des aménagements éclairages extérieurs et mobile pour événementiels nocturnes			830 € + Participation à hauteur de 50 % des frais engagés par la CCPOA pour la mise aux normes ERP sur la base d'un tableau récapitulatif des dépenses visé	15 915,30 € TTC						16 745,30 €
	1.7. Conserver-restaurer les bâtiments - Entretien courant des toitures		chaque année	Maîtrise d'ouvrage pour sa propriété	Maîtrise d'ouvrage pour sa propriété			8 000 € (estimation pour la partie départementale)							8 000 €
1.8. Entretien des bâtiments - Assurer l'entretien courant des extérieurs et des intérieurs (espaces verts, cheminements, ménage, sanitaires, ...)		chaque année		répartition service technique CCPOA/mairie Sorde+ prestataire extérieur	répartition service technique CCPOA/mairie Sorde+ prestataire extérieur	entreprise espaces verts - agri renfort	Participation à hauteur de 50 % des frais engagés par la CCPOA sur la base d'un tableau récapitulatif des dépenses visé	Prestations + services techniques et ménage : 16 895,01 €	3 754,10 € + 851,16 €					21 500,27 €	



	5.3 Sensibiliser les élus et techniciens - Présenter les collections et les sites archéologiques		automne 2023	Visite envisagée lors d'un chantier de reconditionnement des collections		CRAL											
	5.4. Suivre l'entretien, la conservation, l'état sanitaire des abris préhistorique				propriétaire	SRA	∅										
6. Gouvernance, pilotage et évaluation	6.1. Assurer le suivi du plan de gestion	2022	2023/2027	Organiser un comité partenarial en fin d'année 2023 pour présenter aux partenaires le plan de gestion local, le diagnostic sanitaire, le bilan et les perspectives à venir	AFCC, SIA-Heritage, DRAC, Région, clergé, ...	50% du salaire versé par la CCPOA : 25 000 €	50 000 € + frais - remplacer par le coût réel 41342.76+frais à établir à la fin de l'exercice										50 000 €
	6.2. Renforcer les outils du pilotage et la gouvernance du bien UNESCO			Suivi et approbation du plan de gestion interrégional et de la charte de gestion, participation aux instances du bien en série UNESCO et aux rapports périodiques	AFCC		1 000 €										
	6.3. Renforcer les outils du pilotage et la gouvernance		copil 05/10/2023 et du 7/12/2023	Partager un bilan de la convention tripartite et faire des propositions pour la poursuite du partenariat sur la période 2024-2027													
	6.4 Partager un bilan du fonctionnement		chaque année	Organiser des réunions interéquipes													

Signatures	date signature CD40	date signature CCPOA	date signature commune